
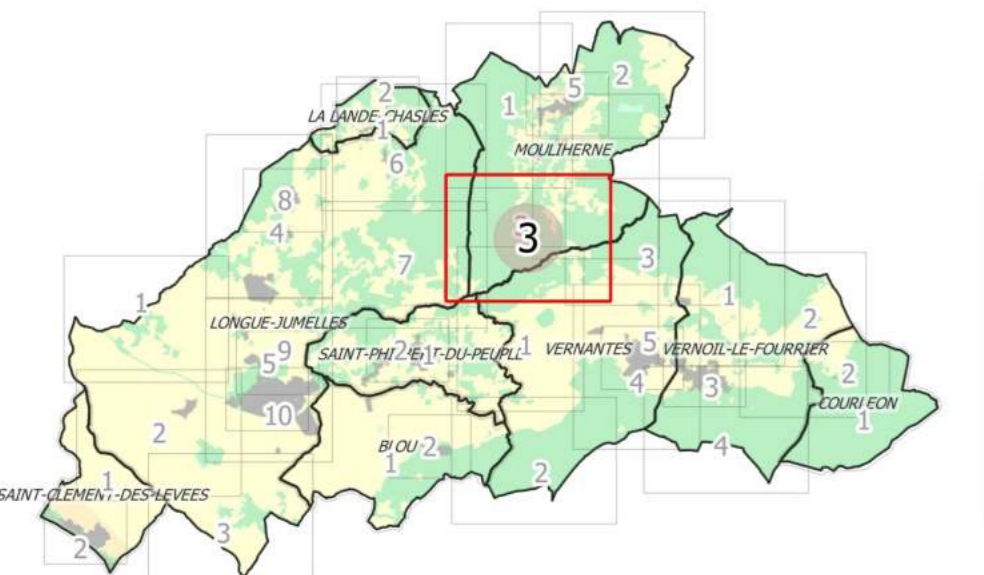

 Département du Maine-et-Loire (49)


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Loire-Longué

Commune de Mouliherne - Sud Ouest

Documents graphiques
 PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Amis Approuvés
 05/03/2020 01/07/2021

Echelle 1:5000ème
 DGFIP Cadastre © 02/2021

Commune : Mouliherne
 Planche N° 3 / 5
 Nombre total de plans de PLU : 34

LEGENDE

Zonage

- Zones U et AU
- Zone N
- Zone A
- Zones NZ, NP et NJ
- Zones AZ et AZ1
- Autres zones N
- Autres zones A

Prescriptions

- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue préservé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux conservé au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Hais protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Jardin ou espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides repérées au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme et L.211-1 du Code de l'Environnement

Information

- Périmètre de protection des captages d'eau potable (servitude d'utilité publique AS1)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Rouge
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Bleu
- Limite communale

Définition du zonage

Zone	Définition
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine décentralisée
UB1	Sous-secteur où les constructions d'habitation sont interdites
UE	Zone urbaine à vocation équipement
UH	Zone urbaine liée aux villages et hameaux
UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UYA	Sous-secteur concernant l'Adquarc de Jumelles
UYC	Sous-secteur à vocation d'activités économiques commerciales
UYN	Sous-secteur à vocation d'activités économiques non résidentielles
ZADH	Zone à urbaniser à vocation habitat
ZADU	Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
ZADUE	Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
ZADUH	Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
A	Zone agricole
AZ1	Zone agricole avec une sensibilité patrimoniale
Ace	Zone agricole liée à un centre équestre
AV	Zone agricole liée à des activités économiques implantées
AYA	Sous-secteur permettant uniquement l'évolution du bâti existant
N	Zone naturelle
NZ	Zone naturelle avec une sensibilité patrimoniale
NP	Zone naturelle de protection directe de la Loire et de ses affluents
NC	Zone naturelle liée aux exploitations de carrières
NE	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ngr	Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
NJ	Zone naturelle liée à la nature en ville
NL	Zone naturelle liée aux espaces de bois
NR	Zone naturelle liée à un centre religieux
NT	Zone naturelle liée à des activités touristiques
NO	Zone naturelle liée à une aire d'autoroute

